



COMMUNE DE MAUVEZIN-SUR-GUPIE

Département du Lot-et-Garonne

République Française

MAIRIE

Tél : 05.53.94.20.11

communedemauvezin.47@wanadoo.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

N°09/2025

Arrêté réglementant les battues de chasse aux sangliers et aux chevreuils sur le territoire de la commune de Mauvezin-sur-Gupie

Le Maire de la Commune de Mauvezin-sur-Gupie,

Vu l'article L. 2212-2 du CGCT, considérant que pour des raisons de sécurité et du bon ordre public, il y a lieu de réglementer la chasse sur la commune de Mauvezin-sur-Gupie,

Vu la parfaite exécution de l'arrêté n° 21/2024 du 13 août 2024 et la démonstration incontestable de son utilité,

ARRETE

Article 1 : La chasse aux sangliers et aux chevreuils est autorisée sur la commune de Mauvezin-sur-Gupie du 15 août 2025 au 31 mars 2026, uniquement en battues organisées par la société de chasse communale.

Article 2 : Les battues auront lieu uniquement les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés pendant la période de chasse officielle. En cas de nécessité justifiée, la société de chasse communale pourra organiser une battue un autre jour à sa convenance en prévenant la mairie.

Article 3 : La chasse à l'affût des chevreuils pourra se pratiquer avec l'utilisation des bracelets sur délivrance du président de la société de chasse communale en prévenant la mairie.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune aux lieux et places accoutumés.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Lot-et-Garonne
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marmande
- Monsieur le Président de la Fédération départementale des chasseurs du Lot-et-Garonne
- Monsieur le Président de la société communale de chasse

chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

- La Mairie

Le Maire,
Daniel BORDENEUVE



Fait à Mauvezin-sur-Gupie

Le 13 juin 2025

AR Prefecture

047-214703357-20250613-ARRETE_09_2025-AR
Reçu le 16/06/2025